

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

4 février 2021

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février, à 16 heures 00 minute, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2021, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 février 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA- Sylvain DECOURS.

Étaient absentes excusées :

Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Patrick MOREL)

Madame Florence FOUSSIER (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guy DUCHOSSOIS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° <u>15/2021</u>	Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS COPIL PLUI	5. institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentant
------------------------------	----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

L'enquête publique du PLUi DE L'Ex Val de Cher Controis arrive à son terme le 15 février 2021. De ce fait, afin de se prononcer sur les suites à donner au rapport de la commission d'enquête émis avant approbation définitive, il convient dès à présent de constituer un nouveau comité de pilotage.

A l'image de la constitution du COFIL du dernier mandat, il convient de désigner un représentant titulaire et suppléant par commune, même pour celles aujourd'hui déléguées :

- comme la démarche initiale, le maire ne peut être représentant (à l'exception du cas où le nouveau maire était représentant au COFIL lors de la dernière mandature)
- il est souhaitable pour cette réalisation finale que les membres du copil aient une bonne connaissance du dossier.

Pour votre information, les réunions COFIL auront lieu en journée à partir de 14 h 00.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Françoise PLAT - Titulaire et Florence FOUSSIER - suppléante.

 La Maire,
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 18/02/2021 et de la publication le 18/02/2021 .

 La Maire,
Françoise PLAT